Trente-sixième Année — N° 167 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — MARDI 16 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 15 JUIN 1891

LE HUIS-CLOS

La justice, en France, se doit rendre publiquement. C'est une règle de notre droit national, à laquelle nous devons tenir avec d'autant plus d'énergie qu'elle est presque la seule garantie qui nous reste de l'équité de la justice répressive.

Ce qu'on reprochait surtout aux anciens régimes, c'est l'abus du bon plaisir et le mépris de la liberté individuelle.

Or, sans la publicité qui sauvegarde la défense et qui rend le juge, lui-même, justiciable de l'opinion publique, c'est le bon plaisir qui nous reviendrait avec toutes ses fantaisies et ses dangers.

La publicité des audiences n'est pas seulement une garantie pour les prévenus et les accusés, c'est aussi un avertissement, un enseignement pour le public, pour la société. Quelquefois, c'est un moyen de rassurer l'opinion et de ramener à leur véritable valeur des affaires grossies à plaisir par les suppositions et les récits fantaisistes.

Le huis-clos, sans parvenir à étouffer l'écho de ce qui se dit à l'audience, surexcite la curiosité et donne au procès pour lequel cette mesure est prise, les proportions démesurées de tout ce qu'on ne connait pas.

Il en sera ainsi à propos de l'affaire de la mélinite. Après le discours de M. de Freycinet, on avait admis sans trop de difficultés que MM. Turpin et Triponé n'avaient causé aucun préjudice à l'Etat, qu'ils n'avaient rien pu divulguer, puisqu'ils ne connaissaient rien, et qu'aucun officier supérieur ou général n'avait été, ni de près, ni de loin, compromis dans cette escapade d'un esprit déséquilibré. Pour un rien, on se serait amusé à répéter à M. Triponé et à M. Turpin le mot de la comédie de Scribe. Une domestique menace successivement son maitre et sa maîtresse de *tout dire*. Dis-le, lui répond-on, et la pauvre fille reste bée.

Mais voilà qu'on entoure la procédure de mystères et de précautions qui rappellent les mesures ridicules inventées par M. Merlin lors du procès de la haute cour. On fait garder les dossiers par des sentinelles, baïonnettes au canon. On prend tout à-coup des décisions sévères contre les employés du ministère de la guerre. Pour compléter la mise en scène on prononce le huis-clos.

Il y a donc quelque chose, puisqu'on prend tant de précautions. Il y a donc quelque chose à cacher puisque l'on écarte le public. Eh ! quoi donc ? Est-ce qu'il s'agit d'une haute personnalité qui aurait trempé dans un acte honteux ? Est-ce qu'il y aurait un danger public à dire tout haut qu'il n'y a rien de grave en tout ceci ? Voilà la folle du logis en campagne. Elle marche, elle marche, elle va, elle va même beaucoup plus loin qu'il ne faudrait.

Mais c'est la faute de la magistrature qui ne néglige rien pour se mettre sur un piédestal et qui gonfle à plaisir toutes les affaires qui lui sont confiées. Faire les choses simplement, modestement parait trop compliqué à nos magistrats nouvelle couche. Comme ils sont empétrés dans des simarres qui les gênent, ils s'en vengent en empêtrant procès et justiciables dans des formes ridicules et prétentieuses.

Hier, un président d'assises ne s'est-il pas fait remettre à sa place par un avocat qui s'est opposé à ce que l'accusé se prêtât à une espèce de comédie que ce magistrat voulait offrir à son public féminin.

De la magistrature cela passe naturellement à ses plus modestes subordonnés. Les commissaires de police, imitant certains juges d'instruction inoubliables, obtiennent dans le huis clos de leurs cabinets des aveux arrachés à des innocents par des moyens immoraux; un de ces jours nous verrons se réaliser le conte du guillotiné par persuasion.

Quoi qu'il en soit, on va juger Turpin et Triponé à huis-clos, et, demain, quelle que soit la sentence, l'opinion publique la transformera au gré de ses suppositions et de ses craintes.

C'est un acte de mauvaise politique et nous aurions aimé à n'avoir pas à blâmer M. Fallières dont l'esprit libéral nous inspire une autre confiance. Il se peut bien, après tout, que le ministre de la justice n'ait pas été consulté et que M. Q. de Beaurepaire ait encore pris cela sous son bonnet.

OUVRIERS CATHOLIQUES

Après tant de congrès, les cercles catholiques d'ouvriers viennent d'avoir à Paris leur assemblée générale.

Pendant toute une semaine, les représentants de nos départements ont tenu des séances et mardi à cinq heures, dans la grande salle de la Société de géographie, qu'emplissaient surabondamment et les délégués et les collaborateurs de l'œuvre, le comte Albert de Mun, secrétaire général, a résumé les travaux.

Au bureau, M. Chesnelong, Mgr de Kerazérot, M. Georges Martin, le R. P. du Lac, MM. J. de la Bouillerie, Paul Ancel, de la Guillonnière, etc. Dans la salle, le marquis de La Tour du Pin, M. Delaborde, le vicomte de Marolles, le comte de Bonvouloir, le marquis de Mousseac, le comte de Parceval, le comte de Bejarry, le comte de Malherbe, M. V. Pierre, M. de Roquefeuil, le comte Thiollière, le comte de Nicolaï, etc., etc.

A cinq heures, le comte de Mun prend la parole.

Il explique d'abord comment l'œuvre, étant placée sous le patronage des évêques de France, est administrée de façon à ce que rien ne soit laissé au hasard. Puis il l'étudie sous ses différentes faces :

« — Qu'est elle ? dit-il. Elle est devenue tellement vaste qu'elle n'a plus de cadre nettement tracé. Notre principal souci aujourd'hui est de la conformer à l'Encyclique qui dit au clergé, aux catholiques : « Il faut aller au peuple. C'est sur lui qu'il faut appuyer la réconciliation de la France avec l'Eglise. » Le curé de Fourmies n'est-il pas venu hier nous demander des orateurs ? »

Oui, l'abbé Margerin était vendredi à Paris. Il est venu prier le comité des Cercles d'envoyer des orateurs catholiques dans sa paroisse.

« Qu'a fait notre œuvre ? demande le comte de Mun. Elle a créé des cercles, des associations ouvrières dans les principales villes, des ateliers, des colonies agricoles. Que doit-elle faire ? Achever sa tâche, tout en développant l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier, en rétablissant la justice dans le monde du travail, en créant des retraites ouvrières, des caisses de famille, des patrimoines corporatifs, etc., etc. »

Le programme de l'œuvre est on ne peut plus vaste. Il dépasse de beaucoup celui de l'Etat. Il fixe la mission des patrons, l'action des ouvriers. Il crée des sociétés coopératives de consommation, avec bonifications pour ceux qui paient comptant. Il assure sur la vie et contre l'incendie, contre les accidents. Il dote les jeunes filles, il prête. Il comprend des tribunaux d'arbitrage et de conciliation. Il fait organiser dans chaque province le travail par les intéressés.

Malgré le succès de l'œuvre, le comte de Mun, toutefois, fait appel à de nouveaux collaborateurs :

« Je m'adresse à la jeunesse. Je prie les jeunes gens d'employer utilement leur activité, d'aller aux conférences, d'étudier et de devenir des conférenciers populaires. Je leur dis : Vous n'avez point derrière vous le fardeau d'un passé politique. Travaillez, car il faut savoir pour avoir le droit de parler. Nous ne devons plus, nous autres catholiques, nous contenter de prier dans la béatitude. Nous devons tous vivre dans un foyer d'activité. Un grand mouvement populaire se prépare. Le peuple se lève. Il peut, ou, sans nous, ruiner le pays ou, avec nous, le sauver. Personnellement je ne redoute pas l'invasion démocratique. Je l'admire comme l'aurore du salut. Pourquoi le curé de Fourmies a-t-il été écouté quand il s'est jeté entre les soldats et les ouvriers ? Parce qu'il était prêtre. Au prochain conflit, jetons-nous entre les combattants au nom du Dieu de paix. »

Rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme avec lequel tous les assistants ont applaudi la péroraison du brillant orateur.

LES FÊTES RELIGIEUSES DE DIJON

Dijon, 15 juin.

Aujourd'hui se sont ouvertes à Dijon les fêtes du huitième centenaire de la naissance de Saint-Bernard. De tous les points de la France, un grand nombre d'étrangers sont arrivés dans notre ville. L'animation est extrême dans les rues. Parmi les membres du haut clergé qui prennent part aux fêtes citons : NN. SS. cardinaux Foulon, archevêque de Lyon; Langénieux, archevêque de Reims, NN. SS. Lecot, archevêque de Bordeaux; Ducellier, archevêque de Besançon; Gonindard, coadjuteur de Rennes; Sonnois, évêque de St-Dié; Turinaz, évêque de Nancy; Perraud, évêque d'Autun; Larue, évêque de Langres; Fava, évêque de Grenoble; Goux, évêque de Versailles.

Lelong, évêque de Nevers ; Marpot, évêque de St-Claude; Boyer, évêque de Clermont; Bouvier, évêque de Tarentaise ; Sourrieux évêque de Châlons ; Dom Sébastien de Sept-Fonds, vicaire général de la Congrégation de l'Ancienne réforme de Rance (Moulins); D. Eugène, Port-du-Saint (Laval); D. François N. D. du Mont des Olivions (Strasbourg); D. Gérôme Sainte-Marie-du-Mont (Cambrai); D. Hilaire La Grâce Dieu (Besançon) et un grand nombre d'abbés trappistes ou cisterciens. L'ouverture des fêtes a eu lieu hier matin à sept heures, par une messe de communion où étaient spécialement conviés les hommes, les écoles et toutes les associations catholiques d'hommes et de jeunes gens. Un sermon a été prononcé par Mgr Carra, recteur des Facultés catholiques de Lyon.

A dix heures, une messe pontificale a été célébrée par S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Enfin à quatre heures a eu lieu un salut solennel, présidé par S. E. Mgr Langénieux, Mgr Gonindard, coadjuteur de Rennes, a prononcé un magnifique sermon.

LE MAINTIEN DU DÉLAI DE PRÉVENANCE

Nous avons signalé, il y a quelques jours, une décision du Tribunal de Commerce de Lille sur un point intéressant vivement patrons et ouvriers dans leurs rapports entre eux.

Les juges consulaires, siégeant comme juridiction d'appel, avaient, réformant une sentence du Conseil des Prud'hommes, décidé qu'un chef d'établissement et ses ouvriers peuvent se quitter brusquement, sans attribution d'indemnité, dès le moment où ils sont convenus verbalement ou par écrit que, pour cesser leurs relations, ils n'auront à observer entre eux aucun délai de prévenance fixé jusqu'alors par l'usage.

Or, le Tribunal de Commerce de la Seine vient de rendre un jugement, en date du 5 mai dernier, dans un sens absolument contraire.

Un sieur Richardot avait, outre son salaire, demandé à ses patrons, MM. D'Henry et Cie, les appointements d'un mois entier pour avoir été congédié le huit avril, sans avis préalable.

« Attendu, est-il énoncé aux considérants, que » d'Henry et Cie soutiennent que le règlement de leur » établissement accepté par tout le personnel, stipule » notamment, en son article premier, que « *tout » employé, quels que soient son sexe et sa spécialité, » pourra être renvoyé le jour même sans qu'il puisse » se réclamer une indemnité quelconque* » ;

» Qu'ils prétendent qu'en raison de l'acquiescement » de Richardot à ce règlement, celui-ci ne saurait » être fondé en sa demande d'indemnité ;

» Mais attendu qu'il est établi que le demandeur » est entré au service de d'Henry et Cie en janvier » 1891, c'est-à-dire postérieurement à la loi du 27 décembre 1890 ; que fût-il même établi, ce qui n'est » d'ailleurs pas justifié, que Richardot ait connu et » accepté le règlement dont excipent les défendeurs, » cette énonciation portée au dit règlement serait » nulle de plein droit comme contraire à la loi précitée ;

» Qu'il échet dès lors seulement de rechercher si » le renvoi dont Richardot a été l'objet a eu des causes légitimes.

» Et attendu qu'à cet égard d'Henry et Cie ne justifient pas de motifs suffisants pour expliquer le » brusque congédiement de leur employé.

» Condamne d'Henry et Cie à payer à Richardot la » somme de 150 francs à titre d'indemnité de brusque renvoi.

Les juges du Tribunal de la Seine taxent donc de nulle et de contraire à la loi la clause de faculté de renvoi immédiat qui figure dans beaucoup de règlement d'atelier de notre région et que les magistrats consulaires de Lille avaient cependant considérée comme valable et susceptible de sanction.

Il serait intéressant de voir soumis à la Cour de cassation un point résolu ainsi contradictoirement par deux juridictions de même ordre qui, à raison de la situation de leurs membres, présentent un certain caractère d'autorité.

M. Schaffhauser, dans son commentaire des « Lois nouvelles », partage l'opinion du Tribunal de Commerce de la Seine. A ne consulter que le texte même de la loi, dit-il, il semble qu'elle ne s'applique qu'aux agents des compagnies de chemin de fer. Mais, ajoute-t-il, le nombre des personnes qu'elle vise s'est singulièrement accru par suite des modifications apportées par le Sénat à la proposition originaire.

La loi du 27 décembre 1890, conclut-il, est donc une loi générale qui touche tous ceux qui signent ou acceptent verbalement un contrat de louage, et par suite tous ceux qui louent leurs services peuvent au même titre se prévaloir de ses dispositions.

Voici, au surplus, le texte même du paragraphe de cette loi du 27 décembre 1890 qui, à peine usée, a donné lieu à diverses interprétations :

« Les parties (patron et ouvrier) ne peuvent renoncer à l'avance au droit éventuel de demander » des dommages-intérêts en vertu des dispositions » de la présente loi. »

C.

Une catastrophe en Suisse -- Nombreux Tués

Bâle, 14 juin. — Cette après-midi, à Miechenstein, première station après Bâle, sur la ligne du Jura, au passage du convoi de 2 heures 15, le pont du chemin de fer jeté sur la Birse s'est écroulé dans la rivière, y précipitant le train. Soixante voyageurs ont été tués ; un grand nombre de blessés sont sous les débris des wagons ; on travaille à les retirer.

Les habitants de Miechenstein, qui attendaient, pour la plupart, par ce train, des amis des environs venant pour une fête locale, sont consternés.

Bâle, 14 juin. — Le sauvetage des victimes continue ; on retire sans cesse de nouveaux cadavres. Le nombre en est plus élevé qu'on ne l'avait cru tout d'abord ; dès à présent, on peut l'évaluer à cent cinquante.

Des trains de secours ont été immédiatement organisés, ils ramènent à Bâle morts et blessés. A l'arrivée, on assiste à des scènes déchirantes.

Bâle, 14 juin, 8 h. soir. — La catastrophe de Miechenstein interrompt les communications entre Bâle, Belfort, Paris et Calais.

Le viaduc qui s'est effondré était de construction nouvelle, reconnu à toute épreuve. Deux locomotives et trois wagons ont été précipités dans la Birse.

Outre le chef de train Benger, les mécaniciens et les chauffeurs ont été tués. On a déjà relevé quatre-vingts voyageurs tués.

Berne, 14 juin, 8 heures 25. — Les directeurs et chefs de service du Jura (Simplon) ont pris, dans une conférence, les mesures nécessaires pour assurer le service pendant une quinzaine de jours.

Le transbordement des voyageurs aura lieu par le pont ordinaire près le viaduc. Le service des voyageurs venant de Paris et de Calais se fera par Mulhouse.

Les dépêches de service disent que les lignes télégraphiques sont interrompues sur le lieu de la catastrophe; elles ajoutent que les premiers wagons culbutés ont empêché le reste du train de tomber dans la Birse; un millier de voyageurs ont été sauvés ainsi.

Bâle, 14 juin, 9 heures soir. — Le train était engagé sur le pont, lorsque, brusquement, le viaduc s'est coupé en deux. Deux locomotives et deux fourgons sont tombés dans la Birse ; deux autres sont restés suspendus. Tous les voyageurs du premier wagon ont été noyés ; il y a un nombre considérable de blessés ; la plupart grièvement, beaucoup ont les jambes coupées.

Bâle, 14 juin, 9 heures soir. — La catastrophe prend des proportions inouïes : en dehors des morts, on a déjà retrouvé une centaine de blessés.

Les deux wagons qui sont tombés dans la rivière en même temps que les deux machines et les deux fourgons étaient remplis de voyageurs.

Beaucoup de corps n'ont pas encore été retirés ; il est évident que tous ont été écrasés ou noyés.

Mulhouse, 14 juin. — Les voyageurs arrivant de Bâle disent que la population bâloise se presse, anxieuse, à la gare, pour avoir des nouvelles sur la catastrophe Miechenstein.

Chacun se demande s'il n'a pas un parent ou un ami qui est péri dans le ravin de la Birse.

Bâle, 15 juin, 1 h. matin. — Tous les voyageurs des wagons précipités dans l'eau sont noyés; presque tous les autres sont blessés; plusieurs ont les jambes coupées ou brisées. Des cris déchirants se font entendre.

Deux mille personnes environ sont sur le théâtre de la catastrophe. Actuellement il y a cinquante-deux blessés à l'hôpital de Bâle.

Alexandre III

On a dit : Un saint Louis du Nord. Ce n'est pas tout à fait exact.

Alexandre III est profondément juste, profondément religieux, mais il n'a point, marquée sur la figure, cette auréole de mysticisme, cette obsession de la perpétuelle contemplation divine qui idéalise et glorifie, en quelque sorte, dès ici bas, la chair périssable du saint.

C'est un pieux, un équitable, un sincère, un affable, un gai, un mélancolique, un robuste, un doux.

Alliez comme vous l'entendrez les principaux éléments que révèle son autopsie psychologique et voyez si cela peut faire un saint, dans l'acceptation liturgique du mot.

Disons plutôt, toujours dans cette acception, que c'est un juste, car sa bonne foi dans le schisme orthodoxe est hors de doute et il est pénétré de vénération pour la religion catholique romaine qu'il favorise dans son empire, avec son esprit de haute équité, au tant que lui permettent ses croyances à lui.

Disons ensuite que c'est, par excellence, le grand Français du Nord, Français par ses façons plus que courtoises, par la distinction de ses manières, le jovial abandon de son dire, la loyauté de ses sympathies.

Le type physique est russe, de même les grandes lignes de la physionomie morale restent slaves en dépit des petits jours gaulois qui les éclairent.

Haut de taille, épais d'encolure et large d'épaules, il se dresse superbe et majestueux dans sa robuste complexion de géant.

La tête, avec son front découvert, ses yeux bleu clair, sa barbe soyeuse épandue en doux ramage sur une poitrine d'athlète, est bien la tête qui convient à l'empereur absolu de toutes les Russies.

La pensée semble jaillir directement de la conscience — cette souveraine incontestée du souverain de cent millions d'âmes, mais la douceur quasi rêveuse des deux miroirs bleus où elle se reflète, en atténue parfois la farouche énergie.

On a raconté, dans maints journaux, des anecdotes relatives à la visite de Sa Majesté à l'Exposition française de Moscou. J'en tiens une d'un exposant, qui peint bien le bonhomie du tzar.

Après un froid terrible, la température s'était subitement élevée à Moscou, le jour où l'empereur visita l'Exposition. Le thermomètre marquait 28° à l'ombre.

Alexandre III s'épongeait le visage avec force soupirs d'étouffement, en traversant les différentes galeries où s'étalent les merveilles de notre industrie.

Tout aussitôt les parfumeurs d'être aux aguets et de solliciter l'honneur de vaporiser avec leurs essences rafraichissantes, la face auguste du souverain.

L'empereur se prête complaisamment à toutes les expériences qui menacent pourtant de se trop répéter.

Alors, il exhibe son mouchoir qui reçoit la douche au lieu et place de la blonde barbe impériale.

Arrivé à la vitrine de Guerlain, le célèbre parfumeur de la rue de la Paix, l'empereur tend encore d'un geste las son mouchoir imbibé de toutes les essences les plus variées et s'écrie en riant :

— Comment voulez-vous que je parvienne à distinguer votre grande marque au milieu de toutes les aspersions dont mon mouchoir a été inondé. Enfin n'importe! tout ceci est parfum de France et je garderai précieusement ce mouchoir.

On n'est pas plus loyalement courtois.

En honorant M. Flourens, l'ancien ministre de nos relations extérieures, d'une distinction tout à fait spéciale, en l'invitant à sa table intime, pour ainsi dire au pied levé, l'empereur a prouvé aussi qu'il n'était point oublieux des services rendus et qu'il s'entendait à merveille à reconnaitre l'initiative prise par un éminent homme d'Etat pour rapprocher deux pays jusque-là séparés par de simples malentendus.

On dit à tort, dans certains milieux, que le chancelier de l'empire n'est pas en communion d'idées avec le tzar, en ce qui concerne les sympathies françaises.

M. de Giers n'omet point qu'il doit quelque peu sa fortune à M. de Bismarck qui fut son allié, mais il se souvient davantage encore qu'il doit tout à son empereur, entre les mains duquel il n'est qu'un instrument agissant et d'ailleurs très intelligent.

A Moscou, la ville sainte, la presque unanimité de la population rivalise, avec le tzar, d'enthousiasme pour notre pays.

A Pétersbourg, ville un peu plus moderne et, partant, teintée de cosmopolitisme, la colonie allemande tâche à combattre de son mieux le courant de sympathie qui s'accuse, ici comme là, dans les milieux purement slaves.

Elle y perd son temps.

L'empereur aime la France, il est aimé de ses sujets, et l'affection de ses sujets va tout droit à ce qu'il aime.

On dit qu'Alexandre III tient notre président de la République en particulière estime, et qu'il lui demande simplement de ne point briser de crucifix.

Nous aimons à penser que M. Carnot se montrera trop avisé pour ne pas tenir compte des vœux d'un ami aussi illustre, qui concordent d'ailleurs avec ceux de l'immense majorité des Français.

Un traité de commerce belge-allemand

Sous ce titre, la *Gazette de Bruxelles* publie la note suivante :

» Un journal bruxellois a fait interviewer M. Méline, le grand-maître du protectionnisme en France. Nous ne retiendrons des déclarations de celui-ci que ce qu'il a objecté à l'idée d'un *Zollverein* dont l'Allemagne serait le centre et dans lequel entrerait la Belgique :

« Oh ! de ce côté nous n'avons rien à craindre ; le » traité de Francfort nous assure le régime de la nation » la plus favorisée. L'Allemagne travaillerait donc pour » notre plus grand profit en accordant des avantages ex» ceptionnels à ses voisins... »

» La clause en question du traité de Francfort n'est pas aussi difficile à tourner que semble le croire M. Méline.

» Il n'est pas question, croyons-nous, de l'entrée de la Belgique dans un *Zollverein* ou une union douanière quelconque. Mais des négociations vont bientôt commencer entre elle et l'Allemagne, pour la conclusion d'un traité de commerce.

» Or, dans ce traité, il sera aisé à l'Allemagne d'accorder à la Belgique des avantages dont la France ne pourrait profiter, malgré le traité de Francfort. Il suffirait de les faire porter sur des articles — il n'en manque pas — pour lesquels la France, tout au moins actuellement, ne peut lutter contre nous.

» Ces avantages s'appliqueraient aussi à la France, en vertu de « la clause de la nation la plus favorisée », mais ils seraient pour elle lettre morte, attendu qu'elle ne pourrait fabriquer aux mêmes prix que nous les produits qui en seraient l'objet.

» Quant aux compensations qu'en échange nous accorderions à l'Allemagne, la France n'y aurait aucun droit, en l'absence d'un traité de commerce entre elle et la Belgique.

» Telles sont, si nous sommes bien informés, les tendances des négociations qu'entameront prochainement à Berlin les délégués belges et allemands, en vue de la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays. »

NOUVELLES DU JOUR

A Montmartre

Paris, 14 juin. — Malgré les craintes exprimées par certains journaux malintentionnés, la journée, à Montmartre, s'est passée sans incident.

Les exercices religieux ont été suivis par une affluence énorme de fidèles.

La grève des employés des omnibus de Lyon

Lyon, 14 juin. — La chambre syndicale a envoyé au syndicat des employés des omnibus de Paris un télégramme lui annonçant la grève de Lyon et lui demandant son appui. Toutes les corporations ouvrières, et, en particulier, les cochers de fiacres et corps de métiers similaires, ont décidé de faire une collecte en faveur des grévistes.

Chaque cocher s'est engagé à verser 2 fr.

On croit que demain aucune voiture n'essaiera de sortir du dépôt. Outre les membres du conseil d'administration de la Compagnie, le préfet, M. Rivaud, a reçu les délégués des grévistes.

L'éruption du Vésuve

Naples, 14 juin. — La coulée de la lave descend lentement, toujours dans la même direction.

Vérone, 14 juin. — Le sol est toujours très agité; à Treguano, une forte secousse a effrayé la population; la trépidation continuelle aggrave les faits des premières secousses.

La situation des constructions est menacée.

La quadruple alliance

Rome, 14 juin. — Le roi aurait reçu l'avis, d'après certains bruits, qu'une escadre allemande, sous

BOURSE DE PARIS

du lundi 15 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
93 85	3 0/0 1891	...	...	94 01/2
95 75	3 0/0	...	...	95 85
105 90	3 1/2 0/0 1893	...	...	105 40
98 27	Italien 5 0/0	...	...	98 90
18 87	Turc 4 0/0	...	...	18 82
468 43	Egypte 6 0/0	...	...	457 50
74 5/16	Extérieure 4 0/0	./.	./.	74 60
93 ./.	Hongrois 4 0/0	./.	./.	93 80
48 50	Portugais 3 0/0	./.	./.	49 ..
96 3/8	Consolidés anglais	./.	./.	96 1/4
../.	Russe 1880	./.	./.	93 3/4
../.	Russe 1889	./.	./.	../.
../.	Russe 1890	./.	./.	../.
	Sociétés de crédit			
4440 ..	Banque de France	...	...	4535 ..
465 ..	Banque d'Escompte	...	...	471 25
810 ..	Banque de Paris	...	...	823 50
1272 ..	Crédit Foncier	...	...	1270 ..
393 ..	Crédit Mobilier	...	...	393 75
741 ..	Crédit Lyonnais	...	...	722 50
638 25	Banque Ottomane	...	...	636 25
	Chemins de fer			
1898 ..	Nord	...	...	1898 75
1492 ..	Paris-Lyon-Méditer.	...	...	1492 50
... ..	Orléans	...	...	... ..
837 ..	Autrichiens	...	...	842 25
246 ..	Lombards	...	...	255 ..
316 ..	Nord Espagne	...	...	317 50
316 ..	Saragosse	...	...	315 ..
	Valeurs diverses			
1416 ..	Gaz Parisien	...	...	1412 50
53 ..	Métaux	...	...	53 75
37 ..	Panama	...	...	37 50
2740 ..	Suez	...	...	2775 ..
	Mines			
681 75	Rio-Tinto	...	...	687 50
163 43	Tharsis	...	...	162 50
372 ..	de Beers	...	...	375 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 juin 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 85 ./.	3 0/0	95 85 ./.
94 50 ./.	3 0/0 1891	94 55 ./.
[illegible]	3 0/0 amortissable	96 10 ./.
105 25 ./.	3 1/2 0/0 1893	105 40 ./.

BOURSE DE LILLE

du lundi 15 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	112	112 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	165 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	516 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	517 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	412 50
Lille 1887	...	368 50
Lille 1890 (libérée)	...	480 ..
Lille 1890 (non libérée)	...	486 ..
Armentières 1886	500	500 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	48 50
Tourcoing 1878	...	455 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	118 50
Département du Nord	106 75	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1225 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	255 ..
Caisse Platel et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	437 50	435 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1205 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	512 50
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	175 ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	...
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	...	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Tarbiez et Cie	...	...
Delgutte et Cie	...	535 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	...	...
Blacho-Saint-Vaast	...	3600 ..
Denain et Anzin	250	250 ..
Obligations Nord	...	...
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	...
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	...
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	...
Chemins de fer économiques du Nord	...	500 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédents.	Cours complets.
Aniche (Nord) le 12e	...	1240 ..
Anzin 100e de denier	1025	1025 ..
Béthune 1852	...	...
Béthune 1877	...	605 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14615	440 ..
Bully-Grenay le 6e	13500	14670 ..
Carvin	...	3560 ..
Courrières (10e)	...	1850 ..
Campagnac	200	4700 ..
Crespin	...	365 ..
Douchy	...	893 50
Dourges	6075	6175 ..
Dourges (act. libérée 500 fr.)	...	427 ..
Escarpelle (Nord)	...	225 ..
Epinac	...	6975 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	3195 ..
Lens	...	430 ..
Liévin	...	830 ..
Ostricourt	...	26175 ..
Meurchin	...	101 ..
Marles 70 0/0 part d'intérêt	580	600 ..
Drocourt	5.000	1800 ..
Sincey-le-Nouvel	...	3500 ..
Thivencelle	...	3015 ..
Vicoigne	15	15 ..
Fresnes-Midi	...	208 75
Vicoigne et Noeux	21625	21600 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les tirages de Panama et de Suez

Paris, 15 juin. — Contrairement aux prévisions, les tirages de Panama et de Suez ont eu lieu, cette après-midi, sans incidents.

Au Panama, environ cinq cents personnes; M. Montchicourt est absent : quelques porteurs le réclament. « Il a peur », crie une voix. Un autre demande où se feront les tirages lorsque la boutique (*sic*) sera vendue. Le président répond qu'un avis inséré dans les journaux préviendrait les intéressés quelques jours auparavant.

On procède ensuite aux opérations du tirage.

Le numéro 652.255 gagne 250.000 fr.

Le numéro 853.324 gagne 100.000 fr.

Les numéros 1.386 790 et 112.308, chacun 10.000 francs.

Les numéros 871.401 et 1.353.793, chacun 5.000 francs.

Tirage de Suez. — Le calme est absolu ; deux cents personnes à peine sont présentes. On procède sans incidents aux opérations du tirage.

Le numéro 26.761 gagne 150.000 fr.

Les numéro 107.566 et 319.630 chacun 25,000 fr.

Les numéros 124.004 et 140,326 chacun 5,000 fr.

Le Panama en justice

Paris, 15 juin. — On lit dans le *Paris* :

« C'est aujourd'hui que MM. Ferdinand, Charles et Victor de Lesseps, Marius Fontane et Cottu, comparaissent devant M. le conseiller à la Cour Trinet, chargé de l'instruction de l'affaire du Panama.

» Nous pouvons, à ce propos, faire remarquer que la seule émission pour laquelle les administrateurs de Panama sont cités est celle de 1888, la seule qui ne soit pas couverte par la prescription. »

Une escadre française dans les eaux russes

Paris, 15 juin. — L'amiral Gervais est arrivé, ce matin, à Paris, venant de Cherbourg. L'amiral vient prendre les instructions du gouvernement concernant le voyage de l'escadre à Cronstadt.

L'escadre partira vendredi ou samedi.

La suppression des bureaux de placement

Paris, 15 juin. — M. Floquet a prévenu M. Dumay qu'il ne pourrait pas mettre aux voix l'urgence sur sa proposition tendant à la suppression des bureaux de placement, une proposition analogue étant à l'examen d'une Commission.

M. Dumay va se rabattre alors sur une motion sommant la Commission d'avoir à déposer son rapport immédiatement.

Le lumbago de M. de Bismarck

Hambourg, 15 juin. M. de Bismarck souffre d'un lumbago ; il est assez sérieusement malade. Des médecins ont été appelés à Friedrichsruhe.

Réunion des chiffonniers de Paris

Paris, 15 juin. — Les chiffonniers parisiens, « piqueurs, coureurs, placiers et chineurs » se plaignent de la difficulté de plus en plus grande qu'ils éprouvent à faire le commerce des chiffons destinés à la papeterie.

Cette situation provient, en grande partie, de la faveur croissante dont jouissent les papiers fabriqués avec la pâte de bois.

Dans une réunion tenue, hier, à la salle des Familles, rue des Entrepreneurs, une centaine de ces industriels ont exposé leurs doléances et étudié les causes d'une crise qui les atteint grièvement.

MM. Chauvère, conseiller municipal, et Baudin, député, qui assistaient à la réunion, ont promis leur concours pour la défense des intérêts de cette laborieuse corporation.

L'armée allemande

Berlin, 15 juin. — L'administration militaire a adopté une modification très importante au système de ravitaillement des troupes en temps de paix.

Jusqu'ici, les compagnies achetaient leurs provisions de légumes, farineux, riz, café, etc., chez des fournisseurs spéciaux. Dorénavant, ces articles leur seront fournis par les dépôts des vivres qui, par ce système, pourront renouveler utilement les provisions amassées pour le cas de guerre.

Le fusil Allemand

Berlin, 15 juin. — Plusieurs journaux de l'étranger annoncent que le ministre de la guerre de Kaltenborn-Stachau, reconnaissant la défectuosité du fusil actuel, fait précipitamment modifier cette arme. Le fait est inexact. Voici, recueilli à bonne source, l'état actuel de l'armement allemand.

Le fusil dernier type est terminé, toutes les troupes — actives, réserves, territoriales — en sont pourvues. Les ouvriers de l'importante manufacture de Spandau ont été congédiés par milliers depuis octobre dernier, date à laquelle les approvisionnements d'armes touchaient à leur achèvement.

Il ne reste aujourd'hui dans les ateliers que deux catég